

**CTL**  
**du 16/12/2021**

**- Compte-rendu -**

**HORAIRE D'OUVERTURE ET NRP :**

**Prolongation des consultations ou valse hésitation ?**

Y-a-t-il eu erreur dans la procédure de consultation comme pour le tirage au sort de la Coupe d'Europe de foot? Ou s'agit-il d'hésitations qui préfigurent d'une alternance ouverture/fermeture sur le site de la Côte Vermeille, au gré des différents événements que nous ne maîtrisons pas? L'ouverture sur ce site 4 heures tous les matins semble irréaliste. Nous espérons que ces nouveaux horaires sur les différents CFP ne seront pas que de l'affichage !

En effet, suite au vote **CONTRE de FO** et SOLIDAIRES, le CTL était reconvoqué ce jour sur les nouveaux horaires d'ouverture à compter du 01/01/2022.

Par rapport à ce qui a été proposé le 07/12/2021, un seul changement : le CFP d'ARGELES sera donc ouvert finalement au public du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h 30 et non pas de 9h à 13h comme présenté initialement. Ce choix a été confirmé par le chef de service par courriel après consultation des agents selon la Direction.

Autre surprise : si initialement les horaires d'ouverture sur l'antenne de Saillagouse étaient de 8h à 12h, en séance, la présidente les avaient modifiés pour les porter de 8h 30 à 12h 30 pour finalement « retourner à la case départ » dans le document final qui nous a été transmis très tard la veille de ce CTL. L'antenne de Saillagouse sera donc ouverte de 8h-12h tous les jours sauf le mercredi. Là aussi, confirmation de l'accord des agents par courriel du chef de service après consultation des agents, selon la Direction.

Nous restons toujours aussi dubitatifs sur les méthodes de consultation et nous regrettons de connaître le résultat de celles-ci aussi tardivement... FO DGFIP 66, considérant que depuis le dernier CTL 3 événements majeurs s'étaient produits, a effectué une nouvelle déclaration liminaire :

- premier événement : CTR emplois du 07/12/21 ;
- deuxième événement : reprise pandémique impactant notamment les conditions de télétravail ;
- troisième événement : affirmation par le pouvoir en place qu'il convient de sanctuariser l'emploi public, quand dans le même temps certains candidats proposent une RGPP +.

La DDFIP a donc répondu assez longuement à notre déclaration, ce qui témoigne de notre utilité dans cette instance.

Nous avons dû rappeler que l'intersyndicale nationale très en amont avait revendiqué l'arrêt du NRP, en raison de la pandémie, car ces réformes participent à augmenter les interactions

physiques entre collègues. Nous avons eu là une fin de non recevoir de la direction sur cet argument, en forme de déni, en disant que tel collègue en contact avec tel autre collègue aurait été possible aussi sans le NRP, alors que dans certains cas nous avons pu démontrer le contraire...

Finalement le télétravail reste l'alpha et l'oméga dans la politique de lutte contre la propagation du virus au travail, si ce n'est pas parfois la seule variable d'ajustement utilisée.

Quant à la sanctuarisation de l'emploi public affirmée aujourd'hui par le pouvoir en place, FO DGFIP 66 souligne qu'il a été dit qu'il fallait être précis et savoir de quels emplois on parlait. Or, la DGFIP semble hors champ de cette promesse.

En revanche sur le front des retraites, les attaques de nos futurs décideurs semblent assez prévisibles.

Un nouveau conflit sur les retraites semble, sauf miracle, inéluctable en 2022 !

En conclusion, pour un agent de la DGFIP, entre le NRP, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et la réforme des retraites, avec le covid par dessus le marché, il y a de quoi ...

**... SE RÉVOLTER !**

**2022 SERA UNE ANNEE DE LUTTES ET DE COMBATS À N'EN PAS DOUTER.**